

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.		Chaque annonce répétée Moitié prix	
	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc.					
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Algérie, Tunisie.		-	-	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Etranger : Autres Pays		20.000f. 40.000f			
	Prix du numéro Année courante 600 f		23.000f 46.000f			
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		Année ant. 700f.			
	Journal légalisé 900 f		Par la poste -			
					Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

1998 ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

19 novembre . Arrêté ministériel n° 8587 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des délégués au Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.... 665

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

1998

18 novembre . Arrêté ministériel n° 8584 M.INT.DGE/DOPSE portant modèles de déclaration de candidatures et d'investiture aux élections sénatoriales du 24 janvier 1999 669

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,

1998

DES FINANCES ET DU PLAN

19 novembre . Arrêté ministériel n° 8603 MEFP-DA portant suppression de l'Agence sénégalaise d'Assurances pour le Commerce extérieur (ASACE) et transfert de son portefeuille de contrats ainsi que de son actif et de son passif à la Société nationale d'Assurances du Crédit (SONAC-SA) 670

19 novembre . Arrêté ministériel n° 8606 portant prorogation de la date de clôture de la liquidation du Fonds de garantie du Prix de l'Arachide (F.G.P.A.) 671

MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

1998

19 novembre . Décret n° 98-912 portant deuxième renouvellement du permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « Permis Bloc de Thiès » attribué à la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)... 671

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

19 novembre . Décret n° 98-908 portant nomination du Directeur des Parcs nationaux 671

19 novembre . Décret n° 98-909 portant nomination d'un inspecteur des Affaires administratives et techniques. 671

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

19 novembre . Décret n° 98-907 portant nomination de membres du Conseil économique et social 671

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 672

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

ARRETE MINISTERIEL n° 8587 du 19 novembre 1998 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des délégués au Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.

Article premier. – Les résultats de l'élection des délégués au Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur se présentent ainsi qu'il suit :

1 - ZONE : AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Circonscription	Pays	Associations	%	Nombre délégué
Gambie	Gambie	Abuko	36,9%	02
		Banjul	33,2%	01
		Kaur	19,9%	01
Guinée	Guinée	- Groupement des Associations des Ressortissants sénégalais résidant en Guinée	34,6 %	01
		- Association socio-culturelle Xaley Conakry	26,5%	01
Mauritanie	Mauritanie	- Association des Ressortissants sénégalais de Mauritanie	73,1%	02
Mali	Mali	Regroupement des Communautés sénégalaises du Mali	99,7%	02
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	- Coalition " Beg Jamm "	66,3%	03
		- Koumassi	21,9%	01
Burkina Faso	Burkina Faso	- Association des Sénégalais du Burkina Faso	83,8%	01
Nigéria	Nigéria	- Association des Ressortissants sénégalais du Lagos	58,1%	01
		- Association des Ressortissants sénégalais du Nord Nigéria	41,8%	01
		- Union des Ressortissants sénégalais du Bénin	53%	01
		- Association des Ressortissants, sénégalais du Togo	46,4%	01
Gabon	Gabon	- Entraide des Sénégalais du Gabon	31,5%	01
		- Regroupement des Associations du Gabon	28,7%	01

Cameroun	Cameroun	- Association Entraide de Yaoundé	62,3%	02
		- Association Communauté sénégalaise de Douala	37,7%	01
	Tchad	Association des Ressortissants sénégalais du Tchad	94,5%	01
	République Centrafricaine	Union des Sénégalais de Centrafrique	94,2%	02
	Congo	Association des Ressortissants sénégalais au Congo	86,9%	01
Angola	Angola	Communauté des Ressortissants sénégalais d'Angola	96,3%	01
	Ethiopie, Djibouti, Kenya	Djibouti Association des Ressortissants sénégalais de Djibouti (ARSD)	89,3 %	01

II - ZONE B : EUROPE

Circonscription	Pays	Association	%	Nombre délégué
France	France	- Epi de Maïs	13,5%	01
		Collectif des Associations pour le Développement du Sénégal	12,6%	01
		- Collectif des Associations de la Normandie	11,7 %	01
		- Association pour le socialisme et la Démocratie du Sénégal	8,2 %	01
		- Comité de Renovation de Diawara	8 %	01
		- Regroupement amical des Ressortissants sénégalais en France	7,7 %	01

	Suisse	- Association des Ressortissants du Sénégal en Suisse et en France voisine	100%	01
	Espagne	- Association de Los Immigrantes Senegaleses en Espana (AISE)	100 %	01
	Portugal	- Association Luso-Sénégalaise (A.L.S.)	100%	01
Italie	Italie	- Regroupement "Bokk Diom"	43,6%	02
		- Association des Sénégalais de Naples et Caserta	19,2%	01
		- Associazione Volontario Extra-comunitario Sardegna (AVES)	16%	01
		- Association "Lavoratori Immigrate senegalesi-Pescara"	12,7%	01
Allemagne	Allemagne	- Association des Volontaires pour le Développement et l'Aide humanitaire au Sénégal AVODAS	41,9%	01
Bénélux	Bénélux	- Association "LE DJOLOFF"	87,5%	01

III - ZONE C : PAYS ARABES

Circonscription	Pays	Association	%	Nombre délégué
Maroc	Maroc	Association des Ressortissants sénégalais au Maroc	95%	01
Tunis	Tunisie	Association des Etudiants Sénégalais de Tunis	59 %	01

Arabie Saoudite		Amicale des Ressortissants Sénégalais d'Arabie Saoudite (ARSAS)	93%	03
Koweït	Koweït	Association des Immigrés Sénégalais du Koweït (ASSISKO)	95,4%	01

IV - ZONE D : AMERIQUE

Circonscription	Pays	Associations	%	Nombre délégué
Etats-Unis	Etats-Unis	- Los Angeles Senegalese Association (LASA)	55,1%	03
		- Association des Sénégalais d'Amérique (ASA)	20%	01
		- International Lebu Society (I.L.S)	9,7%	01
Canada	Canada	Regroupement général des Sénégalais du Canada	100%	02

V- ZONE E : ASIE

Circonscription	Pays	Associations	%	Nombre délégué
Japon	Japon	Associations des Sénégalais Etudiants au Japon (ASEJ)	75 %	01

Art. 2. - Sont déclarés élus délégués au Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur :

Pays	Associations	Prénoms et Nom	Profession
Gambie	Abuko	Alassane Alioune Diallo	Marchand
	Banjul Kaur	Ahmed Sow Papa Senghor Hamady Abou Mbaye	Commerçant Employé ONG Tailleur
Guinée-	Groupement des Associations des Ressortissants sénégalais résidant en Guinée	Paul Séné	Gérant

	Association socio-culturelle Xaley Conakry	Cheikh Dieng	Entrepreneur	France	- Regroupement Amical des Ressortissants sénégalais en France - Epis de Maïs - Association pour le Socialisme et la Démocratie du Sénégal - Collectif des Associations de la Normandie - Collectif des Associations pour le Développement du Sénégal - Comité de Rénovation de Diawara	Albert Mendy Cheikhna Camara Sidy Ardo Sow Mamadou Ly Abdourahmane Diallo Congo Soumboulou Koné	Sociologue Electronicien Administrateur civil Professeur Assureur-Conseil Vérificateur-Libraire
Mauritanie	Association des Ressortissants Sénégalais de Mauritanie	Maguette Fall Ibou Badiane	Enseignant Journaliste	Suisse	Association des Ressortissants Sénégalais en Suisse et en France Voisine	Ndèye Awa Niang Ndiaye	Présidence ONG Espace Afrique
Mali	Regroupement des Communautés Sénégalaises du Mali	Seydou Diallo Michel Faye	Architecte Opérateur économique	Espagne	Association de Los Immigrantes Senegaleses en Espana (AISE)	Tafsir Makhary Dia	Médiateur social interculturel
Côte d'Ivoire	- Coalition " Beg Jamm " - Koumassi	Bouna Demba Dieng Ousseynou Soumaré Alassane Ndiaye Lamine Ndiaye	Commerçant Enseignant opérateur économique Entrepreneur	Portugal	Association Luso-Sénégalaise	Assane Diallo	Etudiant
Burkina Faso	- Association des Sénégalais du Burkina Faso	Ibnou Tall	Antiquaire	Italie	- Regroupement " Bokk-Diom " - Associazione Volontario extra-comunitario Sardegna (AVES) - Association des Sénégalais de Naples et Caserta - Association Lavoratori Immigrati senegalesi Pescara	Diam Gadiaga Agnès Badiane Modou Khouma Malick Diaw Ndiaga Gaye	Consultant Ménagère Directeur de Société Comptable Economiste statisticien
Nigéria	- Association des Ressortissants Sénégalais du Nord Nigéria Association des Ressortissants sénégalais de Lagos	Amadou Abasse Kâ Momar Ndiaye	Commerçant Etudiant	Allemagne	Association des Volontaires pour le Développement et l'Aide humanitaire au Sénégal (AVODAS)	Cheikh Sadibou Diakhaté	Educateur spécialisé Artiste-peintre
Bénin-Togo Ghana	- Association des Ressortissants Sénégalais du Togo - Union des Ressortissants Sénégalais du Bénin	Oumar Demba Gaye Malamine Sané	Commerçant Commerçant	Bénélux	Association " LE DJOLOF "	Oumar Bayo Sène	Commerçant
Gabon	- Entr'aide des Sénégalais du Gabon - Regroupement des Associations du Gabon	Alassane Sarr Abdoul Mamadou Sow dit Saly	Commerçant Commerçant	Maroc	Association des Ressortissants Sénégalais résidant au Maroc	Alioune Faye	Conseiller commercial
Cameroun	- Association Entraide de Yaoundé - Association Communauté sénégalaise de Douala	Mamadou Wade Mansour Ndiaye Cheikh Guèye	Commerçant Commerçant Bijoutier	Tunisie	Association des Etudiants Sénégalais en Tunisie	Issa Goundoul	Etudiant
Tchad	Association des Ressortissants Sénégalais du Tchad	Dame Dior Babou	Commerçant	Arabic Saoudite	Amicale des Ressortissants Sénégalais d'Arabic Saoudite	El Hadji Omar Touré Yakham Dia Dr Djibril Ndao	technicien Bâtiment Chaudronnier Médecin
Centrafrique	Union des sénégalais de Centrafrique	Amadou Lam Ibra Mbacké Niass	Agent de Voyage Commerçant				
Congo	Association des Ressortissants Sénégalais au Congo	Alassane Sall	Commerçant				
Angola	Communauté des Ressortissants Sénégalais d'Angola	Oumar Niang	Agent commercial				
Ethiopie Djibouti Kenya	Association des Ressortissants Sénégalais de Djibouti	Abdourahmane Thiam	Bijoutier				

Koweït	Association des immigrés Sénégalais du Koweït (ASSISKO)	Mamadou Diagne	Traducteur Chercheur
Etats-Unis	- Los Angeles Senegalese Association - Association des Sénégalais d'Amérique - International Lebu Society	Amadou Thiam Ndongo Athj Oumar Sall Yaya Ly Makhtar Ndoeye	Consultant Homme d'Affaires Hommes d'Affaires Opérateur économique Consultant économique
Canada	Regroupement général des Sénégalais du Canada	Assiatou Gaye Ady Samb	Adjointe administrative d'une ONG Directeur général
Japon	Association des sénégalais Etudiants au Japon	Ibrahima Dramé	Etudiant

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE MINISTERIEL n° 8584/M.INT-DGE-DOPSE en date du 18 novembre 1998 portant modèles de déclaration de candidatures et d'investiture aux élections sénatoriales du 24 janvier 1999.

Article unique. – Les documents relatifs aux déclarations de candidatures ainsi qu'aux déclarations d'investiture de candidats sont fixés conformément aux modèles joints en annexe.

ANNEXE I

Modèle de déclaration de candidature pour participer aux élections sénatoriales du 24 janvier 1999

CANDIDATURE AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Liste de la région (1).....

Les personnes soussignées font acte de candidature au scrutin majoritaire sur la liste régionale de présentée par (intitulé exact du parti politique ou de la coalition de partis politiques)

Cette liste choisit la couleur pour l'impression de ses bulletins de vote sur lesquels figurera le symbole suivant :

(La liste présentée dans une région doit être complète.

ANNEXE II

Modèle de déclaration de candidature pour participer aux élections sénatoriales du 24 janvier 1999

CANDIDATURE AU SCRUTIN PROPORTIONNEL

Liste de la région (1).....

Les personnes soussignées font acte de candidature au scrutin proportionnel sur la liste régionale de présentée par (intitulé exact du parti politique ou de la coalition de partis politiques)

Cette liste choisit la couleur pour l'impression de ses bulletins de vote sur lesquels figurera le symbole suivant :

(La liste présentée dans une région doit être complète.

N° d'ordre sur la liste des candidats	Prénoms	Nom	Date et Lieu de Naissance	Domicile	Profession	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat.	Numéro carte d'électeur
			1 Titulaires candidats				
			2 Suppléants candidats				

La présente déclaration de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat y compris les suppléants, des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de six mois ou la photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une déclaration par laquelle l'intéressé certifie qu'il pose sa candidature, qu'il n'est candidat que sur cette liste et qu'il ne se trouve dans aucun cas d'inéligibilité prévus par le présent code ;
- une attestation par laquelle le parti politique ou la coalition de partis politiques investit les intéressés en qualité de candidats ;
- le récépissé du Trésorier général attestant du dépôt de la caution dont le montant a été fixé par l'arrêté n° 007875/M.INT-DGE du 12 octobre 1998.

ANNEXE III

Modèle de déclaration de candidature pour l'élection des sénateurs.

M. (Prénoms et nom)

A

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Objet : Déclaration de candidature.

Je soussigné (Prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile) déclare être candidat à l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 janvier 1999.

Je figure en qualité de titulaire (1), de suppléant (1) pour le scrutin majoritaire/proportionnel (1) sur la liste régionale de présentée par (2)

Je certifie sur l'honneur n'être candidat que sur cette liste et jouir de mes droits civils et politiques et ne pas me trouver dans un cas d'inéligibilité prévus par le code électoral.

Fait à le

Signature (3)

(1) Supprimer la mention inutile

(2) Intitulé exact du parti politique ou de la coalition des partis politiques

(3) Signature du candidat précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" et suivie de ses prénoms et noms écrits lisiblement.

ANNEXE IV

Modèle de déclaration d'investiture pour l'élection des sénateurs

(Parti politique ou coalition de partis politiques)

M. (Prénoms, nom, qualité, adresse)

A

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Objet : Déclaration d'investiture.

Dûment mandaté par (intitulé exact du parti politique ou de la coalition de partis politiques) Je vous fais connaître qu'en application du Code électoral, le parti que je représente a décidé, pour l'élection des sénateurs qui doit avoir lieu le 24 janvier 1999, de donner investiture.

- d'une part, au scrutin majoritaire de la liste régionale figurant à l'annexe I

- d'autre part, au scrutin proportionnel de la liste régionale figurant à l'annexe II.

Les différentes listes porteront toutes le titre :

Elles utiliseront pour l'impression des bulletins de vote la couleur et le symbole suivants :

Fait à le

Signature

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

ARRETE MINISTÉRIEL n° 8603 MEFP-DA en date du 19 novembre 1998 portant suppression de l'Agence sénégalaise d'Assurances pour le Commerce extérieur (ASACE) et transfert de son portefeuille de contrats ainsi que de son actif et de son passif à la Société nationale d'Assurances du Crédit (SONAC-SA)

Article premier. – L'Agence sénégalaise d'Assurances pour le Commerce extérieur (ASACE) est supprimé à partir du 15 août 1997.

Ses éléments d'actif et de passif arrêtés en montants nets à la somme de 280 916 006 Francs cfa ainsi que les contrats d'assurances du crédit commercial sont transférés à la Société nationale d'Assurances du Crédit (SONAC).

Art. 2. – Il est transféré avec effet rétroactif au 15 août 1997, dans les conditions prévues par le Code des Assurances ainsi que l'article 2 du présent arrêté, à la Société nationale d'Assurances du Crédit (SONAC) la totalité du portefeuille des contrats d'assurances du Crédit commercial souscrits au Sénégal avec leurs droits et obligations par l'Agence sénégalaise d'Assurances du Commerce extérieur (ASACE).

Ce transfert est accepté par la SONAC et par l'ASACE dans les conditions suivantes :

1° les opérations liées aux risques commerciaux (export, domestique et cautions) effectuées après le 15 août 1997 incombent en totalité à la SONAC ;

2° les opérations liées aux risques commerciaux (export, domestique et cautions) effectuées jusqu'au 15 août 1997 incombent en totalité à l'ASACE ;

Ces opérations sont gérées par la SONAC qui bénéficie à cet effet des provisions de sinistres à payer et des risques en cours imputables à la gestion de l'ASACE.

3° les opérations transférées à la SONAC sont gérées par l'entremise de conventions signées avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, qui en précise les modalités et sont annexées au présent arrêté.

Art. 3. – Le Directeur des Assurances, l'Agent judiciaire de l'Etat, et le Trésorier général, Directeur du Trésor et de la Comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 8606 en date du 19 novembre 1998
portant prorogation de la date de clôture de la liquidation du
Fonds de garantie du Prix de l'Arachide.

Article unique. – La clôture de la liquidation du F.G.P.A. est
reportée du 30 avril 1998 au 31 octobre 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

DECRET n° 98-912 MEMI-DMG en date du 19 novembre 1998
portant deuxième renouvellement du permis de recherches
d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « Permis Bloc de
Thiès » attribué à la Société des Pétroles du Sénégal
(PETROSEN).

Article premier. – Le permis de recherches d'hydrocarbures
liquides et gazeux dit "Permis Bloc de Thiès" détenu par la So-
ciété des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) est renouvelé pour
une période de deux ans.

Art. 2. – Le périmètre renouvelé d'une superficie réputée égale
à 4041 km², est défini par les points de référence suivants :

POINTS	LATITUDE	LONGITUDE
A	Ligne de côte Dakar/StLouis	17°08'18''
B	Ligne de côte Dakar/Mbour	17°08'18''
C	14°33'28''	Ligne de côte Dakar/Mbour
D	14°33'28''	16°50'00''
E	14°20'00''	16°50'00''
F	14°20'00''	16°36'06''
G	15°10'00''	16°36'06''
H	15°10'00''	16°50'00''
I	Ligne de côte Dakar/StLouis	16°50'00''

Art. 3. – Durant la deuxième période de renouvellement du
permis, PETROSEN s'engage à effectuer au moins deux foras-
ges d'exploration, à construire un gazoduc et à consacrer à l'en-
semble des travaux un effort minimum de douze millions dol-
lars U.S.

Le Ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Industrie est chargé
de l'exécution du présent décret.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

DECRET n° 98-908 en date du 19 novembre 1998 portant
nomination d'un inspecteur des Affaires administratives et
Techniques.

Article premier. – M. Cheikh Awa Balla Fall Mle de solde
387 365/Z, administrateur civil, précédemment secrétaire gé-
néral du Conseil régional de Tambacounda est nommé Inspecteur
des Affaires administratives et techniques du Ministère de l'En-
vironnement et de la Protection de la Nature.

Art. 2. Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan et
le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent décret.

DECRET n° 98-909 en date du 19 novembre 1998
portant nomination du Directeur des Parcs nationaux

Article premier. – M. Soulèye Ndiaye, Mle de solde 376 549/
H Conservateur des parcs nationaux est nommé Directeur des
Parcs nationaux en remplacement de Seydina Issa Sylla appelé
à d'autres fonctions.

Art. 2. – Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan
et le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Na-
ture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent décret.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DECRET n° 98-907 en date du 19 novembre 1998
portant nomination de membres du Conseil
économique et social.

Article premier. – Sont nommés membres du Conseil écono-
mique et social :

A) Au titre des représentants des professions industrielles et
minières :

M. Gérard Senac, Directeur de l'Agence Fougerolle-Séné-
gal, en remplacement de M. Aliou Sow, Président-Directeur
général de la Compagnie sahélienne d'Entreprises (C.S.E.), et
pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jus-
qu'au 23 mars de l'an 2000.

B) Au titre des représentants des organismes d'économie
rurale :

M. Abdou Mbaye, agriculteur, en remplacement de El Hadj
Demba Ndiaye, Président de l'Union des Coopératives de
Gandiaye, décédé, et pour la durée du mandat de ce dernier res-
tant à courir soit jusqu'au 1^{er} mars de l'an 2002.

C) Au titre des représentants des élus locaux.

M. Ameth Saloum Boye, Président du Conseil rural de Malem
Hodar, Vice-Président de l'Association des Présidents du Con-
seil rural, en remplacement de M. Aly Lô, démissionnaire à la
suite de son élection à l'Assemblée nationale, et pour la durée
du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'au 29 mai de
l'an 2000.

D) Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique, sociale, scientifique ou culturelle :

M. Assane Masson Diop, Secrétaire général de l'Association des Economistes du Sénégal, en remplacement de M. Momar Diao, administrateur civil, gouverneur de région en retraite, dé-cédé, et pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'au 4 mai de l'an 2004.

Art. 2. : Le Président du Conseil économique et social est chargé de l'exécution du présent décret.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*

Dakar VI - Cité Sotiba n° 204 bis

Pikine - Khouroumar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail concédé sur le titre foncier n° 2321-DP au profit de la dame Aïda Dieng. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7782-DG appartenant à M. Baba Zoumanigui. 2-2

Etude de M^e Patricia Lake Diop, *notaire*

5, Rue Victor Hugo - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier 4786-DG appartenant à M. Dramane Traoré. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier 5048-DG appartenant à M. Djibril Guèye. 2-2

Etude M^e Nafissatou Diop Cissé, *notaire*

19, Rue Victor Hugo - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1095-R, appartenant à la BICIS. 2-2

Etude de M^e Papa Ismaël Kâ, *notaire*

92, Rue Félix Faure - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 13448-DG appartenant à M. Abdoulaye Sow. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 179-TH appartenant à M. Gorgui Ndiaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 25333-DG appartenant aux sieurs et dames Oumar Samba, Mbagou Samba, Oumy Samba, Ibrahima Samba, Mamadou Samba et El Hadji Malick Samba. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 549/Thiès appartenant aux sieurs Zamil Hanouch et Pierre Hanouch. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 737 de Louga appartenant au sieur Oumar Thiam. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 895 de Louga appartenant à la Société de Caution « Mutuelle des Commerçants de Darou Mousty ». 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 816 de Louga appartenant à la Société générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.). 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers nos 429 de Saint-Louis et 1648 de Saint-Louis appartenant à M. Abdoulaye Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 643 de Rufisque appartenant au sieur Abdoulaye Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 13497-DG appartenant au sieur Abdoulaye Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1319-DG appartenant au sieur Abdoulaye Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 11128-DG appartenant au sieur Abdoulaye Diop. 2-2